

AVIS DE CONVOCATION

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL 27 MARS 2023 À 17:00

Avis vous est donné par la soussignée qu'une séance extraordinaire des membres du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, convoquée par M. Miguel Lemieux, maire, aura lieu à la salle des délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, le lundi 27 mars 2023, à 17 heures, afin que les points suivants soient pris en considération :

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

3. POINTS À L'ORDRE DU JOUR

- 3.1** Avis de motion pour le projet de règlement 149-05 modifiant le Règlement 149 concernant le lotissement
- 3.2** Dépôt et adoption du projet de règlement 149-05 modifiant le Règlement 149 concernant le lotissement
- 3.3** Avis de motion pour le projet de règlement 150-41 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes
- 3.4** Dépôt et adoption du premier projet de règlement 150-41 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes
- 3.5** Avis de motion pour le projet de règlement 152-06 modifiant le Règlement 152 concernant l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier certaines normes
- 3.6** Dépôt et adoption du projet de règlement 152-06 modifiant le Règlement 152 concernant l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier certaines normes
- 3.7** Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser une partie du lot 4 863 365 à une fin autre que l'agriculture
- 3.8** Adoption du Règlement 270-01 modifiant le Règlement 270 décrétant des travaux de réfection des infrastructures dans le secteur de l'Écoquartier Champlain ainsi qu'un emprunt de 5 440 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 3.9** Adoption du Règlement 408-01 abrogeant le Règlement 408 décrétant l'acquisition du lot 4 516 595 ainsi qu'un emprunt de 4 142 000 \$ pour pourvoir à son paiement

3.10 Adoption du Règlement 436 pour emprunter la somme de 2 000 000 \$ afin de pourvoir au paiement des honoraires professionnels pour effectuer diverses études et des inspections d'infrastructures

3.11 Adoption du Règlement 437 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 8 500 000 \$ pour la réalisation de travaux dans les arénas et divers bâtiments municipaux sur le territoire de la Ville

3.12 Appel d'offres public 2023-29 : location de deux rétrocaveuses

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Salaberry-de-Valleyfield ce 24 mars 2023

Kim V. Dumouchel, avocate
Greffière